



Assemblée générale

Distr. générale
10 mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 136 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2014-2015

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2014-2015

Note du Secrétaire général

Résumé

Au paragraphe 2 de la section IV de sa résolution 60/248, l'Assemblée générale a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions du statut de l'Institut (voir résolution 39/148 H, annexe, art. VIII, par. 3) et aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut, l'Assemblée est invitée à approuver l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 577 800 dollars, à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015. Le montant correspondant est inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal en question [A/68/6 (Sect. 4)].

* A/68/50.



1. À sa cinquante-neuvième session, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a approuvé, pour qu'il soit soumis à l'Assemblée générale, le rapport de la Directrice de l'Institut sur les activités de cet organe durant la période d'août 2012 à mai 2013, ainsi que le projet de programme de travail et les prévisions budgétaires pour 2013 et 2014. La présente note est soumise à l'Assemblée dans le cadre de son examen de la demande de subvention à octroyer à l'UNIDIR pour 2014-2015, qui serait imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la date d'établissement des deux rapports, les renseignements financiers contenus dans les annexes de la présente note sont analogues à ceux qui figurent dans les annexes au rapport de la Directrice de l'Institut. Des renseignements actualisés seront communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lorsqu'il examinera ces deux rapports.

2. Dans le rapport susmentionné de la Directrice de l'Institut, le Conseil d'administration a recommandé le maintien de la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU compte tenu de son importance pour l'indépendance de l'Institut.

3. Un montant de 577 800 dollars, représentant la subvention de l'Organisation des Nations Unies à l'UNIDIR pour 2014-2015, est inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal correspondant [A/68/6 (Sect. 4)]. Il sera ultérieurement actualisé conformément aux procédures établies.

4. À la section IV de la résolution 44/201 B de l'Assemblée générale, intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », le Secrétaire général a été prié de rendre compte à l'Assemblée tous les ans de la situation de l'Institut. En l'occurrence, la situation financière actualisée de l'Institut, exposée de façon détaillée dans les annexes I à III à la présente note, peut se résumer comme suit :

a) Au début de 2013, les fonds disponibles se montaient à 1 998 700 dollars, dont un montant de 322 100 dollars à titre de réserve de trésorerie opérationnelle;

b) Pour 2013, les recettes totales sont estimées à 1 996 200 dollars et se décomposent comme suit : contributions volontaires des gouvernements et dons publics (1 656 900 dollars), intérêts créditeurs et recettes accessoires (20 000 dollars), contributions interorganisations (18 100 dollars) et subvention à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU (301 200 dollars). Sur le montant total des contributions volontaires des gouvernements et dons publics, quelque 74 % seraient employés au financement de projets spéciaux et les 26 % restants à d'autres fins, y compris les dépenses d'administration;

c) Pour 2013, le montant estimatif total des dépenses s'élève à 3 084 600 dollars, dont 144 200 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2014 s'élève à 1 501 400 dollars, dont 57 700 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes;

d) Les fonds disponibles au début de 2014 sont estimés à 770 000 dollars, dont un montant de 334 700 dollars pour constituer une réserve opérationnelle.

5. On rappellera que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/248, a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.

6. En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à approuver l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 577 800 dollars (avant actualisation des coûts), à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015, le montant correspondant ayant été inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.

Annexe I

Prévisions de recettes et dépenses pour 2013 et 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>2013 (estimation)</i>	<i>2014 (estimation)</i>
A. Fonds disponibles au début de l'année	1 998,7 ^a	770,0 ^b
B. Recettes :		
Contributions volontaires et dons publics	1 656,9 ^c	603,3 ^d
Subvention de l'Organisation des Nations Unies (budget ordinaire)	301,2	288,9 ^e
Contributions d'autres organismes	18,1 ^c	–
Intérêts créditeurs et recettes accessoires	20,0	18,0
Total des recettes	1 996,2	910,2
C. Montant total des fonds disponibles	3 994,9	1 680,2
D. Remboursement à un donateur	140,3 ^f	–
E. Dépenses	3 084,6	1 501,4
F. Solde en fin d'année	770,0	178,8

^a Dont 322 100 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2012.^b Dont 334 700 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2013.^c Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2013 provenant de sources volontaires.^d Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2014 provenant de sources volontaires. Les prévisions concernant les contributions pour 2014 sont prudentes. On sait par expérience qu'elles seront bien plus élevées, mais il n'est pas possible de le garantir au moment de la publication de la présente note.^e Représente 50 % de la subvention prévue dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.^f Remboursement à la Commission européenne au titre du projet d'appui aux négociations concernant un traité sur le commerce des armes par la tenue de débats régionaux et l'échange de connaissances spécialisées.

Annexe II

Montant estimatif des ressources nécessaires pour 2013 et 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	2013 ^a (estimation) (1)	2014 ^a (estimation) (2)	Augmentation/ (réduction) (2 - 1)
A. Dépenses directes d'administration			
Traitement et dépenses communes de personnel	742,4	650,4	(92,0)
Personnel temporaire autre que pour les réunions	–	–	–
Personnel temporaire pour les réunions	41,0	3,4	(37,6)
Honoraires et frais de voyage des consultants	179,2	10,0	(169,2)
Groupes spéciaux d'experts	74,5	10,0	(64,5)
Contrat de prestations de services individuels	1 435,5	707,3	(728,2)
Frais de voyage du personnel en mission	198,0	31,0	(167,0)
Travaux contractuels d'imprimerie	15,6	1,0	(14,6)
Formation	8,9	2,0	(6,9)
Services contractuels	5,0	5,0	–
Représentation	26,0	2,1	(23,9)
Locaux : location et entretien	20,1	1,0	(19,1)
Dépenses de fonctionnement	26,7	5,5	(21,2)
Communication	21,8	15,0	(6,8)
Fournitures et accessoires et mobilier et matériel	35,7	–	(35,7)
Bourses, subventions et contributions	110,0	–	(110,0)
Total A	2 940,0	1 443,7	(1 496,7)
B. Dépenses d'appui aux programmes (5 % du total A, moins la subvention de l'ONU)	144,2	57,7	(86,5)
Montant total des dépenses (A + B)	3 084,6	1 501,4	(1 583,2)
C. Réserve d'exploitation (15 % des prévisions de dépenses financées au moyen des contributions autres que celles de l'Union européenne, moins la subvention de l'ONU, et 5 % des prévisions de dépenses financées au moyen des contributions de l'Union européenne)	334,7	173,2	(161,5)
Total général A + B + C	3 419,3	1 674,6	(1 744,7)

^a Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles seront confirmées.

Annexe III

Recettes provenant des contributions volontaires, 2013 et 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	<i>2013</i>	<i>2014^a</i>
A. Contributions des gouvernements		
Allemagne	239 593	–
Canada	55 241	–
Chine	20 000	20 000
États-Unis d'Amérique	20 000	20 000
Fédération de Russie	100 000	100 000
Finlande	79 576	51 086
Inde	9 127	10 000
Indonésie	16 000	10 000
Iraq	4 982	–
Israël	10 000	10 000
Japon	23 585	–
Luxembourg	10 000	10 000
Mexique	3 000	3 000
Norvège	272 775	256 366
Pakistan	4 884	5 000
Pays-Bas	5 000	–
Serbie	2 000	–
Suisse	96 182	83 857
Turquie	4 000	4 000
Total A	975 245	583 309
B. Dons publics		
Commission européenne	649 867	–
Organisation internationale de la francophonie	3 234	–
Northeastern University	7 811	–
Simons Foundation	20 000	20 000
Total B	680 912	20 000
Total des contributions volontaires (A + B)	1 656 857	603 309
C. Contributions interorganisations		
Bureau des affaires de désarmement	18 075	–
Total C	18 075	–
Total général (A + B + C)	1 674 932	603 309

^a Ces chiffres seront revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles auront été confirmées.